

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 17 décembre 2020 à 20 heures 00, à la Cafétaria du Centre sportif de Florenville ainsi que par lien numérique et aux conditions suivantes :**

- **Respect des distances sociales,**
- **Port du masque obligatoire pour le public**
- **Désinfection obligatoire des mains à l'entrée.**

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 novembre 2020
2. Octroi subsides budget 2020
3. Subvention Asbl Maison du tourisme de Gaume année 2020- Décisions
4. Octroi Subsides budget 2021
5. Budget Exercice 2021
6. Décret voirie - Rétrécissement du domaine public rue du Hémeau à Sainte Cécile
7. Remplacement de la toiture de la chapelle de Sainte-Cécile - Décisions
8. Désignation auteur de projet pour l'étude des travaux d'aménagement du Cercle Saint-Gengoulf -Décisions
9. Désignation d'un auteur de projet pour la transformation et l'extension de la maison de village de Fontenoille - Décisions
10. Désignation auteur de projet pour l'étude du projet de création d'une maison de village à Sainte- Cécile - Décisions
11. Développement de la mobilité cyclable à Florenville - Mission assistance à maîtrise d'ouvrage - Décisions

Communication(s)

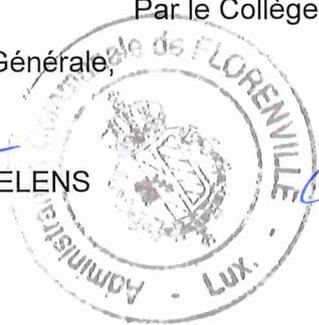
12. Communication décision de Tutelle MB 02 budget 2020

13. Procès-verbal de vérification de caisse -Receveur régional
en date du 23/11/2020

HUIS CLOS

14. Enseignement communal - Désignation d'un Directeur
stagiaire à l'école communale de Villers-Devant-Orval à
partir du 15.12.2020

Par le Collège,
La Directrice Générale, Le Bourgmestre f.f.,

Réjane STRUELENS  Yves PLANCHARD 